



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 OCTOBRE 2012

Présents : MM. CHOMIENNE, MARCON J-P., RASCLE, VALLAT, GUERIN, MOUNIER, SOUVIGNET, TEYSSIER J., ACHARD, DUMONT, CIGOLOTTI, POINAS, JURINE, PEYRARD, PONCET, PATOUILLARD, BEAULAIGUE, FAYARD, DREVET, TARDIOU, SEYTRE, GIRAUD, NEYRON, SANTY et Mmes LINOSSIER et DECOT. **Excusée** : Mme GRANGER.

DOSSIER	DISCUSSIONS
<u>PV REUNION / SECRETAIRE SEANCE</u>	<p>Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire. Le Conseil Communautaire désigne M. FAYARD, comme secrétaire de séance.</p>
<u>AFFAIRES TOURISTIQUES</u>	<p><u>AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE (CCPM)</u> <u>ETUDE DE FAISABILITE CCPM / CC SUCS</u> Présentation par le bureau d'études SECHERESSE du contenu de l'étude de faisabilité engagée en partenariat avec la Communauté de Communes des Sucs, et relative à l'aménagement d'une voie verte sur ces deux territoires.</p> <p><u>COOPERATION INTERREGIONALE</u> Information sur l'engagement d'une collaboration avec les Communautés de Communes voisines qui sont intéressées par ce projet (CC des Monts du Pilat - Loire / CC des Sucs - Haute-Loire / CC de l'Emblavez - Haute-Loire / CC du Bassin d'Annonay - Ardèche).</p> <p><u>PROJET INTERCOMMUNAUTAIRE CCPM / CC SUCS</u> Validation du principe d'engager la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux d'extension de la Voie Verte (Riotord et Raucoules), d'effectuer un groupement de commandes avec la CC des Sucs pour la maîtrise d'œuvre du projet et désignation de M. le Président et de M. SOUVIGNET comme membre de la CCPM à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.</p> <p><u>TUNNEL DU TRACOL</u> Approbation du principe de lancer une étude en partenariat avec la Communauté de Communes des Monts du Pilat pour étudier la présence des chauves-souris dans le tunnel conformément aux éléments présentés (participation CCPM : 3 150 €).</p>
<u>AFFAIRES ECONOMIQUES</u>	<p><u>PEPINIERE D'ENTREPRISES (MONTREGARD)</u> Renouvellement des baux de location avec les 2 locataires de la pépinière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BONCOMPAIN (serrurerie) : durée : 2 ans (du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2014) - loyer : 710 € HT - L'OUVERTURE DES CEVENNES (menuiserie) : durée : 2 ans (du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014) - loyer : 710 € HT <p><u>PEPINIERE D'ENTREPRISES (RIOTORD)</u> Renouvellement du bail de location avec l'entreprise occupant la pépinière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHARRA (maçonnerie) : durée : 9 mois (du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012) - loyer : 845 € HT par atelier (location de 2 ateliers) <p><u>ZONE D'ACTIVITE DE VILLE (DUNIERES)</u> Information est donnée sur la réalisation de travaux de voirie sur la zone d'activité de Ville à Dunières afin de prévoir un nouvel accès à la scierie Moulin à proximité du gîte à Dunières (accès parc à grumes) : travaux confiés à PAULET (43600 Ste-Sigolène) pour un montant total de 33 445 € HT</p>

<p style="text-align: center;"><u>AFFAIRES ECONOMIQUES</u></p>	<p><u>ZONE D'ACTIVITE DU SOLIER (DUNIERES)</u> Information est donnée sur la réalisation de travaux de réfection de la voirie de la zone d'activité du Solier à Dunières : travaux confiés à l'entreprise PAULET (43600 Sainte-Sigolène) pour un montant total de 59 895 € HT.</p>
<p style="text-align: center;"><u>AFFAIRES FINANCIERES</u></p>	<p><u>ZONE D'ACTIVITE DU SOLIER (DUNIERES)</u> Approbation de la décision modificative n° 1 : <u>ZONE DU SOLIER (PLATE-FORME SEID)</u> <u>Fonctionnement :</u> 605 (dépendances fonct.) : + 12 000 € // 71355 (recettes fonct.) : + 12 000 € <u>Investissement :</u> 3555 (dépendances invest.) : + 12 000 € // 168751 (recettes invest.) : + 12 000 € 168751-O (dépendances invest.) : + 12 000 € // 3555-O (recettes invest.) : + 12 000 € <u>BUDGET PRINCIPAL</u> <u>Investissement :</u> 27638 (dépendances invest.) : + 12 000 € // 27638-O (recettes invest.) : + 12 000 € 2041412 (dépendances invest.) : - 12 000 € // 2113-O (dépendances invest.) : + 12 000 € //</p> <p><u>FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)</u> Approbation de la décision modificative n° 2 : <u>BUDGET PRINCIPAL</u> <u>Fonctionnement :</u> 73925 (dépendances fonct.) : + 10 165 € // 7325 R (recettes fonct.) : + 12 453 € 60623 (dépendances fonct.) : + 2 288 €</p>
<p style="text-align: center;"><u>AFFAIRES TOURISTIQUES</u></p>	<p><u>GÎTES CCPM - TARIFS 2013</u> Validation de l'augmentation d'environ 2% des tarifs de location pour les gîtes de Montregard et Riotord à compter du 1^{er} janvier 2013, et de ne pas modifier les tarifs de location du gîte de Dunières.</p> <p><u>RANDONNEE</u> <u>PR RESPIRANDO</u> Validation du fait de retirer le PR 119 – La Reviolé (Dunières) de la demande de subvention initiale faite auprès du Conseil Général pour la labellisation « Respirando » des circuits de Petite Randonnée.</p> <p><u>CHEMIN DE GRANDE RANDONNEE SAINT-REGIS</u> Validation du principe de rééditer un topoguide concernant le GR 430 St-Régis et de participer à son financement (coût net CCPM : 630 €).</p> <p><u>COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE</u> Validation du principe de signer une convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (coût annuel : environ 670 €).</p>

<p><u>AFFAIRES TOURISTIQUES</u></p>	<p><u>CENTRE DE MONTAGNOTHERAPIE (ST-BONNET)</u> Approbation du principe de lancer un appel à candidature devant permettre de retenir un gestionnaire du centre de montagnothérapie à Saint-Bonnet-le-Froid.</p>
<p><u>PORTAGE REPAS</u></p>	<p>Validation des conditions de vente des véhicules utilisés antérieurement par la CCPM pour le portage de repas en liaison chaude :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Peugeot Boxer (2005) : acheteur : EHPAD Le Triolet (Dunières) : 5 000 € ▪ Peugeot Partner (2001) : acheteur : Carrosserie Durieux (St-Romain) : 1 700 € ▪ Renault Kangoo (2005) : acheteur : Mairie de Dunières (Dunières) : 5 000 € <p>Bilan sur le passage en liaison froide intervenu le 24 septembre 2012. Information est donnée sur le fait qu'il a été mis fin au 1^{er} octobre 2012 à la convention avec l'EHPAD Le Triolet concernant les échanges de service relatif au portage de repas en liaison chaude (prêt local, prêt véhicules...).</p> <p>Information est donnée sur la signature d'une convention de mise à disposition d'un local est intervenue avec la Mairie de Montfaucon pour le prêt gratuit d'une partie des services techniques de Montfaucon situés place de la Poste à Montfaucon (environ 50 m²).</p> <p>Approbation du principe d'imputer en investissement les différentes acquisitions matérielles liées à la mise en place de la liaison froide (1^{er} équipement) afin de pouvoir récupérer la TVA : micro-ondes, valisettes, porte-étiquettes...</p> <p>Discussion sur la problématique des déchets produits dans le cadre de la liaison froide et sur le fait qu'une solution va essayer d'être trouvée.</p>
<p><u>AFFAIRES CULTURELLES</u></p>	<p><u>BIBLIOTHEQUE (MONTREGARD)</u> Attribution de l'ensemble des marchés présentés aux entreprises concernées (montant total des marchés attribués pour la CCPM : 89 505,99 € HT), et autorisation est donnée au Président pour signer les marchés correspondants. Approbation de la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre : montant prévisionnel des travaux : 97 186,82 € HT - taux d'honoraires : 9,75 % - montant prévisionnel des honoraires : 9 475,72 € HT).</p> <p><u>INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ECOLES</u> Validation du montant de la participation des écoles au financement des interventions musicales (20%) et autorisation est donnée pour la signature des conventions correspondantes.</p>
<p><u>PERSONNEL</u></p>	<p><u>RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES</u> Titularisation de Magali BARRADEL (animatrice du Relais Assistantes Maternelles) en tant qu'Éducatrice de Jeunes Enfants à la date du 27.11.2012 et suppression d'un poste d'agent social.</p> <p><u>SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE - TECHNICIEN BÂTIMENTS</u> Renouvellement des conventions de mise à disposition avec la Communauté de Communes Loire Semène concernant les agents Ingrid MOUVAND (technicien) et Paul CARROT (administrateur SIG) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SIG (Paul CARROT) : durée : environ 3 mois (fin le 26.02.2013) ; - Technique (Ingrid MOUVAND) : durée : environ 3 mois (fin le 15.03.2013). <p><u>CRECHE MONTFAUCON</u> Création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe (Annie FABRE).</p>

<u>PERSONNEL</u>	<u>CADEAUX PERSONNEL CCPM</u> Approbation du principe de prendre en charge des cadeaux fait au personnel à l'occasion d'événements exceptionnels (mariage, naissance, départ, fêtes de Noël...).
<u>REGULARISATIONS FONCIERES</u>	<u>REGULARISATION FONCIERE VOIE VERTE (DUNIERES)</u> Acquisition de différentes parcelles (parcelle AL 638 : 996 m ² , parcelle AL 531 : 5 m ² , parcelle AL 532 : 16 m ² , parcelle AM 567 : 133 m ² , parcelle AM 575 : 34 m ² et parcelle AM 576 : 84 m ²) auprès de la SNCF pour un prix de 450 € HT au total.
<u>PERISCOLAIRE</u>	Versement d'une subvention aux organisateurs de services périscolaire – garderie pour l'année scolaire 2011/2012 : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Périscolaire</u> : Commune de Dunières : 1 000 € / Commune de Montfaucon : 1 000 € / Commune de Riotord : 1 000 € (délibération concomitante à prendre par les communes) - <u>Garderie</u> : Commune de St-Romain : 1 000 € / OGEC Montregard : 1 000 € / OGEC Raucoules : 1 000 € / OGEC St-Bonnet : 223.24 € / OGEC St-Romain : 1 000 €
<u>ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN</u>	Validation de la décision de la Commune de Riotord de suspendre les réflexions engagées sur la mise en œuvre éventuelle d'un projet éolien sur la commune de Riotord (Les Mazeaux – Les Sétoux) jusqu'aux prochaines élections municipales.
<u>RAMASSAGE SCOLAIRE</u>	Validation des nouveaux tarifs payés aux transporteurs pour l'année scolaire 2012-2013 (augmentation de 2.5 % à 4.8 %) et autorisation est donnée au Président pour régler les factures émises pour les circuits spéciaux sur la base des tarifs 2011-2012 dans l'attente de la fixation des nouveaux tarifs en fin d'année 2012.
<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	<u>SPANC</u> Confirmation de la nécessité pour les usagers de faire effectuer une étude de sol avant la pose en place d'un dispositif d'assainissement non collectif.
	<u>Prochaines réunions</u> : Bureau : à déterminer (CCPM) Conseil Communautaire : à déterminer (St-Julien)